



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
Direction des Sécurités

Bureau de la Réglementation de Sécurité
Section ERP et grands rassemblements

pref-gr@pas-de-calais.gouv.fr

MANIFESTATION TYPE « GRAND RASSEMBLEMENT » DOSSIER « SECOURS / SÉCURITÉ »

L'utilisation de ce formulaire est obligatoire pour toute manifestation devant rassembler un grand nombre de personnes **en dehors d'un lieu tel qu'un Établissement Recevant du Public (ERP), chapiteau (CTS) ou toute autre enceinte destinée et homologuée à cet effet.**

Ce dossier doit être transmis **au moins deux mois avant la manifestation**, au(x) maire(s) de la (des) commune(s) concernée(s) par la manifestation.

Seuils de compétence du service instructeur du dossier :

Ce seuil est déterminé en fonction de l'**effectif maximal de public attendu simultanément** (rubrique à remplir obligatoirement et le plus précisément possible)

Effectif simultané inférieur à 5000 personnes → le Maire examine seul le dossier relatif à la manifestation prévue et en informe la Sous-Préfecture d'arrondissement compétente (la Préfecture pour l'arrondissement d'Arras)

Effectif simultané compris entre 5000 et 9999 personnes → le dossier sera transmis par le Maire à la Sous-Préfecture d'arrondissement compétente.

Effectif simultané égal ou supérieur à 10000 personnes → le dossier sera transmis par le Maire en Préfecture où il sera examiné par la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité réunie en formation « Grand Rassemblement » (dossier à transmettre par mail à l'adresse pref-gr@pas-de-calais.gouv.fr ou par courrier : Préfecture du Pas-de-Calais / Direction des Sécurités / Bureau de la Réglementation de Sécurité – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9).

(Décision de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité – Séance plénière du 01/03/2005)

Ce formulaire devra être complété des pièces suivantes :

- ✓ Plan d'implantation générale (localisation du site avec axes de circulation)
- ✓ Plan du site avec implantation des moyens de secours (issues de secours, axe rouge/marron, PC sécurité, postes de secours,...) et l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension
- ✓ Dispositif Prévisionnel de Secours assuré par un organisme disposant de l'agrément de sécurité civile + fiche de calcul RIS (établie par l'organisme)
- ✓ Planning détaillé de la manifestation
- ✓ Éventuelles observations complémentaires à apporter au présent formulaire, sur papier libre

Les aspects « Sûreté / Sécurité » font également l'objet d'un dossier (formulaire à la suite du présent document). Afin que la commission puisse statuer, **les 2 formulaires devront avoir été complétés.**



INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA MANIFESTATION

Organisateur

NOM et qualité

Adresse postale

Numéro de téléphone

Mail

Objet et nature de la manifestation

Manifestation avec accès payant : oui non

Date et heure (début et fin) :

Capacité d'accueil du lieu

Le public

Nombre total de personnes attendues :

Effectif maximal attendu simultanément (nombre de personnes à l'instant T – cette case doit être obligatoirement complétée)

Type de public attendu

Présence de mineurs non accompagnés oui non

Éventuellement, autres précisions

Chargé de sécurité de la manifestation

Identité, qualité

Adresse postale

Numéro de téléphone

Mail

INFORMATIONS SUR LE SITE

Lieu de la manifestation (adresse, configuration, champ, terrain de football, voies publiques...)

✘ Présence d'obstacles naturels gênants (arbres, falaises,...) : oui non

Si oui, préciser les mesures de sécurité adoptées :

✘ Présence de cours ou plans d'eau : oui non

Si oui, préciser les mesures de sécurité adoptées :

✘ Présence d'équipements dangereux ou gênants : oui non

Si oui, préciser les mesures de sécurité adoptées :

✘ Présence d'habitations (gêne occasionnée pour les riverains, continuité des secours devant leur être apportée) : oui non

Si oui, préciser les mesures de sécurité adoptées :

✘ Présence d'entreprises (présence d'une activité incompatible avec une concentration de personnes) : oui non

✘ Présence d'objets blessants : projectiles, objets coupants,... : oui non

Si oui, préciser les mesures de sécurité adoptées :

Si manifestation nocturne : description du dispositif d'éclairage prévu qui doit être conforme à la réglementation en vigueur :

DISPOSITIF DE SÉCURITÉ / SECOURS

Moyens de secours présents durant la manifestation (à indiquer sur le plan d'implantation des moyens de secours)

- ✘ Postes de secours (préciser personnel, matériel,...), présence d'un poste médical avancé (PMA), d'une drop zone (DZ), d'un centre de regroupement des moyens (CRM) (localisation à préciser sur les plans) :

(Le Dispositif Prévisionnel de Secours – DPS – devra être assuré par une association disposant d'un agrément de sécurité civile en cours de validité et satisfaire aux dispositions du Référentiel National)

- ✘ Moyens de lutte contre l'incendie (personnel, matériel, pour les extincteurs : description des matériels, nombre et nature des extincteurs...) :

- ✘ Autres moyens (à préciser : par exemple : groupe électrogène de secours, matériel de sauvetage aquatique,...) :

Moyens de secours susceptibles d'être appelés

Moyens d'alerte des secours (téléphone, radio,...)

Voies de circulation des services de secours sur l'ensemble du site (accès prévus pour l'arrivée des secours - à indiquer sur le plan des axes de circulation) :

Barriérage du site (description du dispositif) :

Moyens d'alerte et d'évacuation du public

- ✘ Moyens d'alerte (sonorisation,...)

- ✘ Nombre d'issues permettant l'évacuation (bien préciser leur largeur et leur localisation sur le plan)

- ✘ Personnels concourant à l'évacuation (personnel SSIAP)

Autres mesures de sécurité mises en place / prise en charge des personnes à mobilité réduite (en terme d'accueil mais aussi d'évacuation) :

Dispositions prises en matière d'hygiène (à indiquer sur le plan d'implantation générale) :

- ✘ Points d'eau (nombre, localisation,...) :

- ✘ Sanitaires (nombre, localisation...) :

- ✘ Évacuation des déchets (nombre de poubelles, localisation...)

- * Nombre de places offertes (au total et par parking)

- * Mesures de sécurité éventuelles (gardien,...)

Mesures liées à la circulation (routière, ferroviaire,...) :

- * Neutralisation de voies (préciser lesquelles,...à indiquer sur le plan d'implantation générale)

- * Déviations éventuelles (préciser lesquelles,...à indiquer sur le plan d'implantation générale)

Gestion des véhicules en stationnement gênant sur les axes non autorisés :

Recours à une fourrière agréée au moyen d'une convention oui non

Gestion des accès restreints (invités, personnalités, personnels)... description du dispositif mis en place

COMMENTAIRES LIBRES

FAIT A

LE

ANNEXE

Activités annexes prévues sur le site lors de la manifestation :

- ✘ Feu d'artifice (pour les tirs K4 ou plus de 35 kg de matière active) : déclaration en Préfecture à effectuer au minimum 1 mois au moins avant la manifestation
Préfecture du Pas-de-Calais
Direction des sécurités / Bureau de la réglementation de sécurité
Section des armes
Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9

- ✘ Manifestation aérienne : saisir le Bureau de la réglementation de sécurité en préfecture
Préfecture du Pas-de-Calais
Direction des sécurités / Bureau de la réglementation de sécurité
Section des polices administratives
Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9

- ✘ Manifestation sportive (motorisée ou non) : saisir la sous-préfecture de Béthune qui vous orientera vers le service compétent
Sous-préfecture de Béthune
Bureau de la vie citoyenne
181 rue Gambetta – CS 90719
62407 BÉTHUNE CEDEX

- ✘ Buvette temporaire : solliciter l'autorisation du maire de la commune

- ✘ Vente à emporter de produits alimentaires : Prendre contact, si nécessaire, avec la direction départementale de la protection des populations
Qualité et sécurité des produits alimentaires
Rue Ferdinand Buisson – BP 40019
62022 ARRAS CEDEX

Implantation de chapiteaux, tentes et structures (CTS) sur le site de la manifestation :

- ✘ La demande d'implantation doit être formulée auprès du maire de la commune
- ✘ Pour tout renseignement : pref-gr@pas-de-calais.gouv.fr



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités**

Service interministériel de défense et de protection civile
Pôle Sûreté-Défense
Courriel : pref-defense-protection-civile@pas-de-calais.gouv.fr

**DOSSIER SÉCURITÉ / SÛRETÉ
« GRAND RASSEMBLEMENT »**

Effectif public	En fonction de l'effectif du public (jauge) à un instant T, le maire ou l'organisateur informe :
Moins de 5 000 personnes	→ le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie → la mairie si elle n'est pas l'organisatrice → le maire de la commune examine seul le dossier relatif à la manifestation et en informe la sous-préfecture ou la préfecture pour l'arrondissement d'Arras
Entre 5 000 et 10 000 personnes	→ le groupement de gendarmerie départemental ou la Direction Départementale de Sécurité Publique → la sous-préfecture d'arrondissement compétente (pour l'arrondissement d'Arras : le SIDPC – Cabinet – Préfecture)
Plus de 10 000 personnes	→ le groupement de gendarmerie départemental ou la Direction Départementale de Sécurité Publique → la sous-préfecture d'arrondissement compétente → la préfecture (le SIDPC – Cabinet – Préfecture)

Si votre évènement rassemble un public de plus de 10 000 personnes simultanément et/ou si l'évènement revêt un caractère sensible (présence de personnalités, rassemblement avec de nombreux enfants, menace particulière sur le territoire),

→ il vous est demandé de compléter ce dossier et l'envoyer, dans les meilleurs délais et au minimum un mois avant la manifestation, pour mise en œuvre d'une concertation spécifique, par courriel à l'adresse suivante :

pref-defense-protection-civile@pas-de-calais.gouv.fr

NB : Tout acteur ou service ayant connaissance d'un événement sensible et/ou dont la jauge est supérieure à 5 000 personnes, informera la sous-préfecture concernée et le SIDPC.



INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA MANIFESTATION

L'organisateur

Nom, qualité de(s) organisateur(s)

Adresse postale

Courriel

Téléphone fixe

Téléphone portable

L'évènement

Type de manifestation

Lieu

Date(s)

Horaires (heure de début/heure de fin)

Capacité d'accueil du lieu (si ERP) :

ANALYSE DE L'ÉVÈNEMENT

Nombre de spectateurs attendus

Effectif maximal attendu simultanément

Sensibilité de la manifestation

Particularité(s) du site (présence de matières dangereuses, axes routiers, espace boisé, espace ouvert, parking à proximité, site classé APF, Natura 2000, monument historique, réserve naturelle...)

ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ

Le responsable sécurité

NOM Prénom

Tel portable

Courriel

Déclaration du grand rassemblement

Rassemblement déclaré à :

la Mairie de

le Groupement de Gendarmerie Départemental

la Direction Départementale de la Sécurité Publique

la sous-préfecture de

la préfecture (SIDPC)

Protection du site et de ses alentours :

▶ Sur le plan à transmettre avec le dossier complété, merci de localiser : le périmètre de sécurité, l'ensemble des dispositifs de sécurité, les entrées et sorties

Un dispositif anti-véhicules béliers est-il prévu ? oui non

blocs béton

sacs de sable type « big bag »

- chicanes
- fossés
- véhicules légers.
- véhicules lourds,
- autres,

précisez

Les entrées et sorties sont-elles distinctes ? oui non

Nombre d'entrées :

Nombre de sorties :

Les vulnérabilités du site ont-elles été prises en compte ? : oui non

(Parking souterrain, milieu urbain, site enclavé, espaces naturels, voirie, présence de matières dangereuses ; emprise avec des commerçants, résidents, présence d'immeubles hauts...)

Précisez :

Présence de parkings oui non

Gardiennage parkings oui non

Gestion Flux entrants et flux sortants oui non

Un dispositif de contrôle d'accès du public est-il prévu ? oui non

A – Une convention avec la police et/ou la gendarmerie est-elle établie ? oui non

B – La police municipale est-elle prévue dans le dispositif ? oui non

C - Une société de sécurité privée a-t-elle été sollicitée ? oui non

➤ Missions et positionnement des agents de sécurité privée (surveillance, contrôle, ...) :

➤ Nombre d'agents masculins :

féminins :

➤ Mode de filtrage :

- inspection visuelle des sacs et bagages (a minima)
- demande d'ouverture des manteaux et des vestes (a minima)
- inspection visuelle des véhicules
- fouille des sacs et des bagages
- utilisation de magnétomètres, portiques
- palpations de sécurité (systématique ou aléatoire)

▶ Sur le plan à transmettre avec le dossier complété, merci de localiser : les postes d'inspection-filtrage.

NB : Pour les missions de surveillance et de contrôle sur la voie publique, une autorisation préfectorale auprès du cabinet de la préfecture – Bureau des réglementations des sécurités (BRS).

Un dispositif de surveillance interne et externe est-il prévu ?

interne oui non

externe oui non

Rondes :

- d'agents de sécurité
- de patrouilles de police municipale/ gendarmerie/ police nationale

Moyens de surveillance supplémentaires : oui non
(éclairage, vidéoprotection, alarmes liées à des détecteurs de présence et d'intrusion, miroirs d'angle,...) Précisez :

▶ Sur le plan à transmettre avec le dossier complété, merci de localiser : les emplacements des caméras.)

Un dispositif de contrôle des flux est-il prévu ? oui non

Une procédure pour le courrier et les livraisons a-t-elle été définie ? oui non

Précisez :

Des badges d'accès (personnes/véhicules) vont-ils être délivrés ? oui non

Un listing des personnes (exposants, résidents, prestataires,...) et des véhicules autorisés est-il prévu ?

oui non

Quelles **mesures de police administrative** prévoyez-vous de réaliser ou demander ?

- interdiction ou restriction de circulation
- interdiction ou restriction de stationnement
- interdiction de contenants en verre
- interdiction de consommer d'alcool sur la voie publique
- interdiction de transport et d'usage d'engins pyrotechniques et de toute arme par destination
- autorisation de surveillance et palpation sur voie la publique
- autres, précisez :

Communication et information

- Des journalistes seront-ils présents ? oui non
- Des consignes ont-elles été données en matière d'objets interdits/autorisés ? oui non

Précisez (vecteur de communication flyer, réseaux sociaux, tracts ...) :

- Les informations relatives aux différentes interdictions/ restrictions de circulation/stationnement ont-elles été communiquées ? oui non
- Si oui, sur quel(s) support(s) de communication ? :

- Un annuaire « de crise » a t il été élaboré ? (le joindre au dossier) oui non
- Des moyens d’alerte (alarme, message diffusé ...) sont-ils prévus ? oui non
Précisez :

- Les informations suivantes ont-elles été affichées ?

le logo Vigipirate

(téléchargeable à l’adresse suivante : <https://www.gouvernement.fr/risques/comprendre-le-plan-vigipirate>)

les numéros utiles (17 – 18 – 15)

la liste des des objets interdits (ou pictogrammes)

Commentaires libres :

Dossier grand rassemblement sécurité sûreté

Fait à

le

NOM et prénom du signataire

Fonction

représente l'entité

**DOSSIER COMPLÉTÉ À RENVOYER PAR COURRIEL À L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE
SUIVANTE :**

pref-defense-protection-civile@pas-de-calais.gouv.fr

Pièces à joindre au dossier :

- ▶ Plan selon les informations sollicitées dans le dossier
- Annuaire de crise